

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

**Présents** : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - BOUTES F. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. LAVIT F. - SOULIE Ch.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLES S. - ROUSSET A.

**Secrétaire de séance** : Madame LOPEZ Chantal

14/2023 - Approbation du Compte Administratif PRINCIPAL 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif PRINCIPAL 2022 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A 870 132.58	G 973 461.87
	Section d'investissement	B 255 230.29	H 284 618.30
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en Section de fonctionnement (002)	C 0.00 (si déficit)	I 467 407.32 (si excédent)
	Report en Section d'investissement (001)	D 439 514.01 (si déficit)	J 0.00 (si excédent)
	TOTAL (Réalizations + Reports)	A+B+C+D 1 564 876.88	G+H+I+J 1 725 487.49
Restes à réaliser à reporter en 2020 (1)	Section de Fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'Investissement	F 40 250.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 40 250.00	K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	A+C+E 870 132.58	G+I+K 1 440 869.19
	Section d'Investissement	B+D+F 734 994.30	H+J+L 284 618.30
	TOTAL CULMULE	A+B+C+D+E+F 1 605 126.88	G+H+I+J+K+L 1 725 487.49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le Compte Administratif PRINCIPAL 2022 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire - BOUTES Francis